



MAIRIE

mairie.madeleinesurloing@orange.fr

01.64.28.13.28

Horaires d'ouverture au public

Lundi: 17h00 à 19h00

Mardi: 8h00 à 12h00

Judi: 8h00 à 12h00

Vendredi: 17h00 à 19h00

Permanence de

M Jean-Jacques
HYEST

Lundi et Vendredi

de 17h00 à 19h00

Une boîte à idées est à votre disposition à la Mairie, alors contribuez à améliorer votre quotidien !!!



La traditionnelle et officielle cérémonie du 8 mai

L'Echo de la Madeleine

ANNEE 2022, N° 2

PRINTEMPS/ÉTÉ

Editorial

Les collectivités locales (communes, départements, régions) ont progressivement perdu leur autonomie financière et fiscale, et dépendent de plus en plus de dotations que fixe l'Etat central. Si l'on peut se réjouir pour les contribuables de la disparition progressive de la taxe d'habitation, le seul impôt local qui est voté par les communes est la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, ce qui ne manque pas d'impact sur l'équilibre budgétaire (les collectivités locales devant assurer un équilibre réel de leurs budget) compte tenu de l'inflation qu'on peut observer, qui a un impact sur les dépenses (électricité, combustibles, fournitures, etc...).

Malgré cette contrainte, et compte tenu de la revalorisation des bases de taxe foncière, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux, qui restent fixés à 27,64% pour le bâti et 36,37% pour le non bâti. Rappelons que le taux moyen départemental est de 45,24% pour le bâti et 54,86% pour le non bâti; ce qui signifie pour une base de 1000€, vous payez à la Madeleine 270€, et dans beaucoup de communes 452€ en moyenne.

Cela suppose une gestion rigoureuse de notre budget, pour assurer les services essentiels (école, administration, voirie et bâtiments communaux, espaces verts, eau potable, etc...). Vous trouverez le détail des recettes et dépenses inscrites pour assurer l'équilibre de notre budget ainsi que les perspectives en matière d'animation de la commune, organisées avec l'appui du Comité des Fêtes.

Le Maire, Jean-Jacques HYEST

Actualités

Vif succès pour la visite découverte de La Madeleine sur Loing et son Espace Naturel Sensible (ENS) organisée par le Comité Municipal des fêtes en collaboration avec Seine et Marne Environnement qui a animé la visite de l'ENS avec l'EPAGE du bassin du loing.



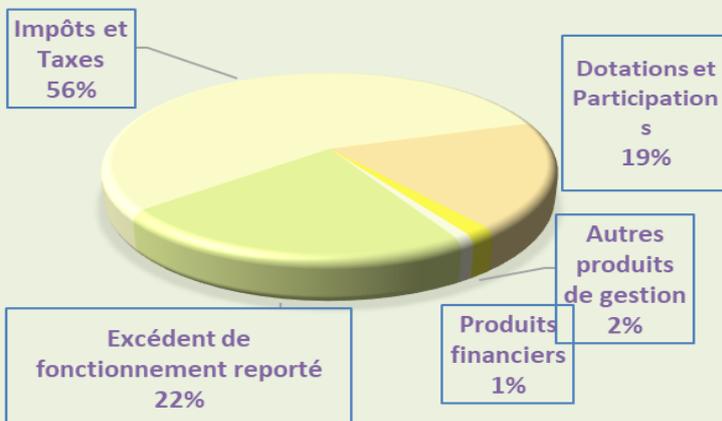
Une chasse aux œufs réussie sous le soleil printanier! Un grand remerciement aux élus et aux habitants qui ont œuvré pour le plaisir des enfants ravis!!!

BUDGET 2022

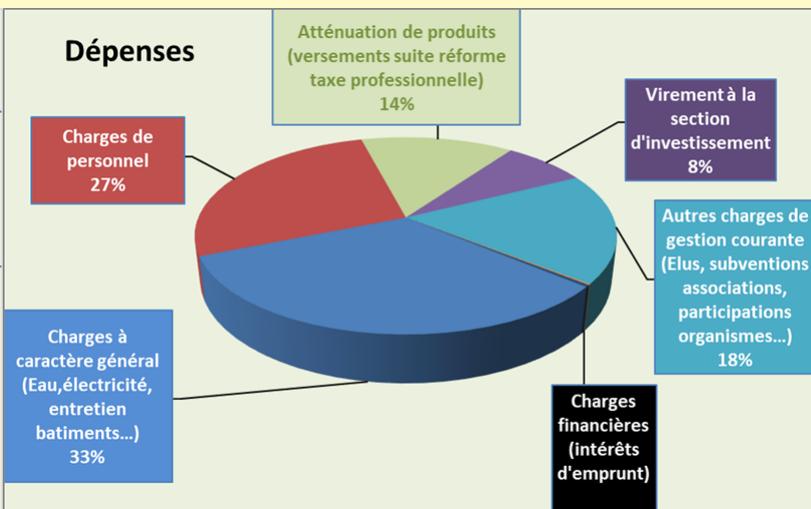
La section de Fonctionnement

comprend toutes les recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Recettes



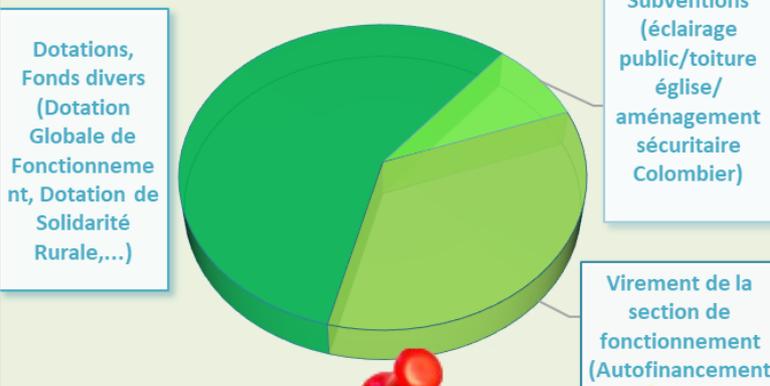
Dépenses



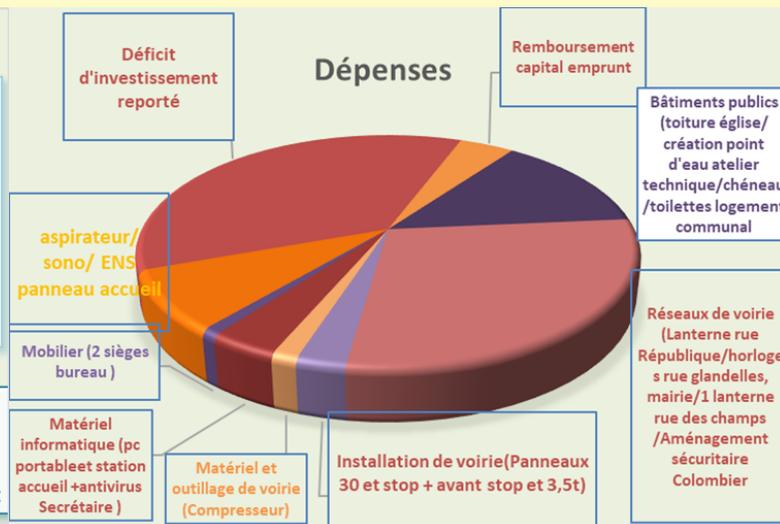
La section d'investissement

Liée aux projets de la commune à moyen ou long terme, elle comprend les recettes et les dépenses qui viennent modifier ou valoriser le patrimoine

Recettes



Dépenses



A noter dans vos agendas!!!

14 juillet 2022
Le Comité Municipal des Fêtes organise des jeux à partir de 14h30 au parc communal suivis de la cérémonie officielle et d'un goûter offert par la Mairie.

11 Septembre 2022
Vide grenier organisé par le Comité Municipal des Fêtes avec restauration, buvette (Renseignements : parisduroc@hotmail.fr)

HORAIRES D'ETE TRAVAUX BRICOLAGE, JARDINAGE...

(du 1^{er} juin au 30 septembre)

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 / 14h30 à 19h00

Samedis : 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket